



Affaire Tapie: cinq recours en justice sont engagés

Par Laurent Mauduit
Mediapart.fr

A toutes choses malheur est bon ! Chahuté par des turbulences financières et économiques gravissimes, Nicolas Sarkozy espérait sans doute être débarrassé de la controverse qui a empoisonné l'été de l'Élysée et de Bercy, celle de l'affaire Tapie. Erreur, pendant la crise, la polémique continue. Elle va même rebondir.

Selon nos informations, pas moins de cinq recours ont en effet été introduits ces derniers jours, ou vont l'être très bientôt, qui visent directement ou indirectement le comportement de l'État : deux recours déposés par le président du Modem, François Bayrou ; un par le député (Nouveau Centre) Charles de Courson ; un à l'initiative du parti socialiste ; et un autre enfin par une association de contribuables. Mediapart dévoile dans l'onglet Prolonger associé à cet article le contenu des deux premiers recours qui ont déjà été déposés.

Depuis qu'un tribunal arbitral a alloué, le 7 juillet dernier, 390 millions d'euros à Bernard Tapie en dédommagement de la vente effectuée pour son compte, en février 1993, de la firme Adidas par une filiale du Crédit lyonnais, plusieurs dirigeants politiques avaient vivement critiqué le comportement de l'État dans ce dossier, et tout particulièrement la ministre des finances, Christine Lagarde, pour une double raison.

D'abord parce qu'elle a donné des instructions écrites aux hauts fonctionnaires siégeant au sein du conseil d'administration de l'Établissement public de financement et de restructuration (EPFR), la structure publique à laquelle est adossé le Consortium de réalisation (CDR), le fonds de défaisance qui a repris les actifs douteux de l'ex-Crédit lyonnais, de sorte que le cours de la justice ordinaire soit interrompu au profit d'une justice arbitrale. Ensuite parce qu'elle a donné de nouveau des instructions écrites, une fois cette sentence connue, pour qu'aucun recours ne soit introduit pour tenter de l'annuler.

Mais si on se doutait donc que des recours interviendraient, nul ne savait encore quelles formes juridiques ils pourraient prendre. Recours devant le Conseil d'État ? Recours devant le tribunal administratif ? Ce débat de tactique judiciaire a même souvent été discuté par les députés, lors des auditions auxquelles a procédé en septembre la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Finalement, c'est le recours devant le tribunal administratif de Paris qui a été privilégié dans quatre cas sur cinq. Avec un argumentaire qui à chaque fois est voisin : la ministre des finances a commis un excès de pouvoir en donnant des instructions à certains administrateurs de l'EPFR de recourir à l'arbitrage, puisque cet organisme, comme tous les établissements publics administratifs, n'a pas la faculté légale de choisir cette voie arbitrale.

«L'illégalité de la sentence arbitrale»

François Bayrou a ainsi déposé deux recours devant le tribunal administratif. Le premier vise à faire annuler l'instruction donnée en octobre 2007 par la ministre des finances aux administrateurs de l'EPFR, leur enjoignant d'accepter que le CDR (filiale à 100% de l'EPFR) valide la procédure arbitrale souhaitée par Bernard Tapie. Le second recours – [que l'on peut télécharger ici](#) – a été déposé le 30 septembre par le dirigeant centriste. Il vise les instructions données le 28 juillet dernier par Christine Lagarde aux mêmes administrateurs de l'EPFR «*de ne pas s'opposer à la décision du CDR de ne pas déposer de recours en annulation sur la sentence arbitrale*».

Ce recours s'attarde longuement «*sur l'illégalité de la sentence arbitrale*». Il fait aussi valoir que la sentence des arbitres ne respecte pas «*l'autorité de la chose jugée*» – les arrêts antérieurs rendus dans cette affaire par la Cour d'appel et la Cour de cassation — alors que le compromis d'arbitrage en avait fait une clause impérative. Cette requête demande donc au tribunal «*d'annuler la décision du 28 juillet*» de la ministre des finances et de l'enjoindre «*en tant qu'autorité de tutelle de l'EPFR d'introduire un recours en annulation de la sentence d'arbitrage du 7 juillet 2008*».

Représentant de l'Assemblée nationale au conseil d'administration de l'EPFR, le député Charles de Courson a,

lui, déposé le 9 octobre, sa «*requête introductive d'instance*» devant le même tribunal administratif de Paris – [on peut la télécharger ici](#).

Cette requête vise à démontrer que «*les décisions sont entachées d'une double illégalité à savoir d'une part une erreur de droit liée à l'irrégularité du principe du recours à l'arbitrage de l'EPFR ou de son mandataire, et d'autre part, en tout état de cause, de l'erreur manifeste d'appréciation du recours à cette procédure*». Elle insiste donc longuement que le fait que «*l'EPFR n'avait et n'a pas le droit de recourir à l'arbitrage*».

Elle fait aussi valoir un autre point : «*En prenant la décision de recourir à un tribunal arbitral (...), le CDR a violé ouvertement la mission de service public qui lui était octroyée au titre de son mandat de gestion et qui consistait à "limiter la perte finale de défaisance pour le contribuable".*»

Les hésitations du parti socialiste

Selon nos informations, c'est donc un recours voisin que le parti socialiste a déposé ces derniers jours, mais le groupe parlementaire n'était pas en mesure de transmettre à Mediapart les termes exacts de la requête. Enfin, l'association Contribuables associés met la dernière main à son propre initiative, qui va prendre la forme, elle, d'un recours en tierce opposition devant le Conseil d'Etat.

Si les initiatives judiciaires sont donc nombreuses, elles mettront toutefois de très longs mois avant de connaître leur dénouement. Elles ne pourront donc pas éluder une question de beaucoup plus court terme, et politiquement décisive : faut-il une commission d'enquête parlementaire ?

François Bayrou a clairement pris position en ce sens. Du côté du parti socialiste, la décision n'a pas clairement été prise. Si le premier secrétaire, François Hollande, s'est prononcé en ce sens, le groupe parlementaire du PS n'a, pour l'heure, pas déposé à l'Assemblée un texte en ce sens. Et quand on interroge ses responsables, on admet que, dans son principe, la décision n'a pas été encore formellement prise. Le président socialiste de la commission des finances, Didier Migaud, qui en 1993 avait voté contre la levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie ainsi que les autres députés PS de l'époque, n'a ainsi jamais pris position pour une telle commission d'enquête.

En clair, ces cinq recours ne doivent pas faire illusion : si le président du Modem, ou quelques élus, tel Charles de Courson, semblent plus pugnaces que jamais pour que l'affaire Tapie ne soit pas close, il n'est pas certain qu'au PS, tous les dirigeants aient envie d'avancer du même pas.

URL source: <http://www.mediapart.fr/journal/france/121008/affaire-tapie-cinq-recours-en-justice-sont-engages>

Liens:

[1] <http://www.mediapart.fr/club/blog/laurent-mauduit>

[2] <http://www.mediapart.fr/journal/france/100908/affaire-tapie-le-requisitoire-d-un-juriste-contre-bercy>

[3] <http://www.mediapart.fr/files/Bayrou.pdf>

[4] <http://www.mediapart.fr/files/Courson.pdf>